

COMPÉTENCES SOCIALES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Au regard du projet social voté en novembre 2014, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a pris la compétence sociale d'intérêt communautaire le 27 mai 2015. Elle a décidé de confier son exercice d au Centre Intercommunal d' Action Sociale.

Les compétences sont les suivantes :

- Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé.
Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.
- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12- 17 ans) : accueil de loisirs extrascolaire agréé, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.
La politique en faveur des 6-17 ans sera étendue à l'ensemble du territoire au 1er janvier 2016.
- Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la CAPCA, en lien avec la Mission locale.
Soutien aux étudiants du territoire en formation post bac.
- Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale : éveil, prévention, santé, alimentation, comportements, citoyenneté, lieu d'accueil enfants-parents.
- Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.
- Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès au droit en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...
Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès au droit.
- Aide à la constitution et instruction des dossiers APA, CMU, CMUC et RSA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels.
Assistance administrative au domicile des personnes âgées.
- Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.